



COMMUNE DE BOUCLANS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : Mme DUEDE-FERNANDEZ Virginie

Elu(e)s présents : J. BOURRAT ; S. DENIMAL ; V. DUEDE-FERNANDEZ ; C. FERNIOT-PAPILLON ; M. HIRTZEL ; J.M. ISABEY ; F. MANZONI ; A. MARTIN ; G. MICHEL ; F. POUPENEY ; E. VERDOT ; V. SIMONIN
Arrivée d'Orianne POMMEY à 21h10

Excusé(e)s : C. AURIOL ; V. BUGNET *pouvoir à F. POUPENEY* ; N. DEFRASNE *pouvoir à V. DUEDE FERNANDEZ* ; J. PERROT MINOT > *pouvoir à M. HIRTZEL* ; V. BOUVRESSE ; M. GRUET

Secrétaire de séance : V. DUEDE-FERNANDEZ

La séance est ouverte à 20h30 en session ordinaire.

Ordre du jour :

1. Rapport d'activité 2023 de la médiathèque
2. Rapport d'orientation budgétaire (*délibération*)
3. Enregistrement des ventes des lots 11 et 15 du lotissement (*délibération*)
4. Demande de régularisation de Mme MULTRIER (*délibération*)
5. Demande de changement de logement Mme EGRON (*délibération*)
6. Attribution du logement de Vauchamps (*délibération*)
7. Remise sur loyers des logements de l'école (*délibération*)
8. Tarification périscolaire 2024 2025 (*délibération*)
9. Mandat au maire pour formalités parcelle AC 91 (*délibération*)
10. Mandat au maire pour appel d'offre de la réfection du clocher (*délibération*)
11. Cérémonie du 8 mai 2024
12. Séminaire ZAER à Bouclans avec le CM le 28 mars 20h
13. État d'avancement des finitions du périscolaire
14. Lotissement travaux de finition
15. Portage EPF Champ renier
16. Infos diverses

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 février 2024 a été adressé aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de sa réunion 16 février 2024.

1/ RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE

Le rapport d'activité 2023 de la médiathèque a été transmis aux conseillers.

Les principaux éléments à retenir

L'équipe : 1 assistante de conservation (0,7 ETP) et 5 bénévoles (354 heures en 2023)

Ces chiffres révèlent le rôle essentiel des bénévoles dans le fonctionnement de la médiathèque (715 heures d'ouverture en 2023). Merci à eux !

Le budget : 3 165 € en 2023 (dont livres 70% et animations 18%)

Les recettes : 1 359 € en 2023 (dont inscriptions 87%, impressions 7% et cartes jeunes 5,5%)

L'activité documents :

- 349 lecteurs actifs (dont 63% de bouclanais et 25% de nouveaux inscrits).
- 5690 documents ont été empruntés en 2023, dont 90% de livres.
- 4400 documents sont disponibles pour les lecteurs (acquisitions, dons, abonnements, dépôts de la médiathèque départementale).

L'activité animations : 465 participants

- **Les partenaires** : école de Bouclans, APE, ADAC, Agence Livre et Lecture BFC, médiathèque départementale, la Rodia, Familles rurales, Francas

Les projets 2024

Les événements : Nuit de la Lecture / Rodiathèque +concert / La Médiathèque fait son cinéma / Semaine Bleue / Pré'aux histoires de Noël (Croqu'livre) / Consoles PS4-PS5 / La Franche-Comté dans la littérature

Les axes de travail :

- Finalisation de la rédaction du PCSES (projet culturel, scientifique, éducatif et social)
- Mise en place d'un cercle de lecteurs

CONCLUSION

Un nombre de lecteurs actifs stable,

Un nombre de prêts en légère hausse (+ 3,2 %),

Une forte attractivité de la médiathèque aussi pour les habitants des communes extérieures (37,3 % des usagers inscrits),

Un haut niveau de service rendu possible grâce aux bénévoles.

2/ RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Préambule

Le rapport d'orientation budgétaire : il permet un constat sur l'existant, sur le contexte général (situation économique, Loi de finances) la santé financière de la commune. Il permet de présenter pour en débattre les prévisions d'investissements et de fixer les priorités.

Quelques impacts de la loi de finances 2024 :

Hypothèse d'inflation annoncée d'environ 3%

Objectif de réduction des dépenses de fonctionnement de -0,5 % par an en volume, tout en reconduisant le traditionnel encadrement pluriannuel des dotations d'État.

Sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales. Le texte permet au gouvernement de mettre en œuvre le bouclier tarifaire pour l'électricité pour les micro-entreprises ou petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Un abondement de la DGF de 320 millions d'euros, idem 2023.

Augmentation à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) du fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique.

MAIS : 10 Mds€ d'économies à réaliser annoncées ... (+ 20 Mds€ en 2025)

En 2021, la commission Finance avait indiqué qu'il serait nécessaire de faire progresser régulièrement nos taux à compter de 2022 (même faiblement), compte tenu des impacts de la réforme de la TH et des conséquences de l'effort fiscal de la commune sur les dotations de fonctionnement, auxquels s'ajoutent chaque année les impacts de la Loi de finances.

En 2023, le conseil municipal avait maintenu nos taux de fiscalité locale, compte tenu d'une revalorisation des bases significative (7%). La réévaluation annoncée des bases fiscales pour 2024 est de 3,9%.

Compte tenu de ces éléments, l'orientation sur les taux communaux en 2024 s'appuierait sur l'hypothèse d'une revalorisation symbolique de 0,5%, ce qui porterait la hausse cumulée de nos taux à + 1,49% depuis 2018. Cette évolution représenterait pour la commune un gain de 1 600€. L'objectif n'est donc pas financier,

mais uniquement pour témoigner de l'effort fiscal de la commune pris en compte dans le calcul de nos dotations de fonctionnement.

Ce point sera débattu en conseil municipal avec le vote du budget 2024.

Notre situation financière est saine : total ressources fiscales et dotations 2023 > 573 400€ - Endettement maîtrisé > l'encours de la dette représente ½ année de fonctionnement. Plusieurs prêts en fin d'amortissement. Dépenses réelles de fonctionnement 723 075€ ; ressources réelles de fonctionnement 956 665€. Les investissements prévus n'ont pas été dépassés (654 661€).

Conclusion

Nos points forts	Nos points de vigilance
Uns structure financière saine :	Surveillance des dépenses de fonctionnement
> <i>Un endettement faible</i>	Les dotations de fonctionnement ne suivent pas l'inflation
> <i>Des prêts en fin d'amortissement à court terme</i>	Inflation encore significative en 2024
> <i>Une fiscalité inférieure à la strate (marge de manœuvre)</i>	Remises en état des biens communaux à poursuivre et mise aux normes gendarmerie à réaliser
Des réserves satisfaisantes	
Bons ratios de gestion après réalisation du périscolaire	

Le soutien de l'État à l'investissement sera dorénavant prioritairement ciblé vers la transition écologique.

Le maintien des dotations devrait être assuré, mais cela ne correspond pas à l'inflation subie.

L'inflation et l'augmentation du coût de l'énergie pèse toujours sur les charges de fonctionnement.

La situation financière de la commune est saine. Après réalisation de l'investissement pour le bâtiment périscolaire, notre capacité d'autofinancement est à nouveau en progression. Notre désendettement se poursuit, ce qui préserve nos capacités d'investissement futures car jusqu'à présent nous avons privilégié l'utilisation de nos fonds propres au recours à l'emprunt (hors périscolaire).

Les recettes du budget bois sont significatives depuis trois ans, et nous aident à investir dans la commune, mais les investissements en forêt restent liés à l'obtention de plants.

Les investissements prévus ont été réalisés. Un solde de subvention est à venir pour solder le plan de financement du projet périscolaire.

Pour 2024, il sera proposé dans le cadre du budget :

- Une progression symbolique de la fiscalité locale de 0,5% pour matérialiser l'effort fiscal de la commune (impact dotations)
- Poursuivre l'ambition de maîtrise des charges de fonctionnement
- Poursuivre notre programme d'investissement selon les projets du mandat
- Un recours éventuel à nos réserves uniquement pour permettre les investissements indispensables.

DELIBERATION n°1

Obligatoire uniquement pour les communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le conseil municipal prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur les éléments financiers de la commune de Bouclans, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024 lors du conseil municipal du 15 mars 2024.

Le vote recueille : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

3/ ENREGISTREMENT DES VENTES DES LOTS 11 ET 15 DU LOTISSEMENT

La vente des terrains du lotissement des Hauts d'Ambre doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal afin de permettre l'enregistrement des ventes concernées.

Il y a lieu d'approuver les ventes de terrain suivants :

Lot n° 11	SCI EMILIEN	1599 m2	102 336,00 € TTC
Lot n° 15	Mme FLEURY Elise	773 m2	57 975,00 € TTC

DELIBERATION n°2

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal approuve les ventes suivantes :

<i>Lot n° 11</i>	<i>SCI EMILIEN</i>	<i>1599 m2</i>	<i>102 336,00 € TTC</i>
<i>Lot n° 15</i>	<i>Mme FLEURY Elise</i>	<i>773 m2</i>	<i>57 975,00 € TTC</i>

Le vote recueille : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention [*Délibération n°2*]

4/ DEMANDE DE REGULARISATION DE Mme MULTRIER

Madame Bernadette MULTRIER réside au 13 rue de la Craît, à Ambre.

Son habitation est sur la parcelle AB 52, tandis que son garage est construit à cheval sur les parcelles AB 50, AB 51 et AB 52.

Afin de régulariser la situation, Madame MULTRIER sollicite l'acquisition de la parcelle AB 51, d'une superficie de 33 m².

Il est proposé au conseil municipal d'accéder à sa demande, au prix du terrain d'aisance, soit 35€/m² TTC

DELIBERATION n°3

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accéder à la demande de Mme MULTRIER et valide la cession de la parcelle AB 51, d'une superficie de 33 m², au prix de 35€/m² TTC. Les frais d'acquisitions seront à la charge de la demandeuse.

Le vote recueille : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

5/ DEMANDE DE CHANGEMENT DE LOGEMENT DE Mme EGRON

Madame EGRON réside actuellement dans le logement du dernier étage de la rue Jean LALLEMAND Celle-ci ayant de plus en plus de difficultés à monter les escaliers, elle souhaiterait disposer d'un logement plus petit et en rez-de-chaussée,

Le logement jusqu'à présent occupé par Monsieur GARNACHE, au rez-de-chaussée étant libéré au 31 mars 2024, il est proposé au conseil municipal d'accéder à la demande de Madame EGRON à compter du 5 avril 2024 (date sous réserve de l'état du logement laissé vacant par Monsieur GARNACHE).

DELIBERATION n°4

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, valide l'attribution du logement du rez-de-chaussée gauche à Madame EGRON, actuellement locataire au dernier étage, pour un loyer de 450 €/mois, plus 30 € d'avance sur charges.

Le vote recueille : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

6/ ATTRIBUTION DU LOGEMENT DE VAUCHAMPS

La remise en état (peintures, revêtements de sols, mobilier de cuisine, ...) du logement communal de Vauchamps laissé vacant par les précédentes locataires sera terminée mi-mars 2024.

Monsieur VIGNIER a 68 ans, il vit seul, actuellement à Besançon. Il souhaite se rapprocher de ses attaches sur le plateau.

La candidature de Monsieur VIGNIER Alain a été adressée à la mairie le 06 mars 2024, avec les justificatifs de ressources. Celles-ci assurent la solvabilité du demandeur au jour de la demande.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder le logement à Monsieur VIGNIER au prix de 430 € / mois, plus avance sur charges de 30 €.

DELIBERATION n°5

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, valide l'attribution du logement communal de Vauchamps à Monsieur VIGNIER Alain, résidant actuellement 16 avenue de la Vaite à Besançon pour un loyer de 430 €/mois, plus 30 € d'avance sur charges.

La date de début d'occupation reste à définir en fonction de la possibilité pour Monsieur VIGNIER de quitter son logement actuel.

Le vote recueille : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

7/ REMISE SUR LOYERS DES LOGEMENTS DE L'ECOLE

En décembre 2023, les deux logements situés rue de l'école ont été privés de chauffage et d'eau chaude durant dix jours, à la suite du retrait des compteurs sans motif et sans information préalable par la société BUTAGAZ.

La commune a mis en place des solutions de dépannage (radiateurs électriques, ouverture du péricolaire pour accéder à la douche, ...)

Malgré tout, cela a constitué un préjudice pour nos locataires.

Il est proposé de leur accorder à titre de dédommagement une remise sur le prochain loyer mensuel de 200 € chacun.

DELIBERATION n°6

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, valide l'attribution aux deux locataires des logements communaux situés rue de l'école d'une remise exceptionnelle sur un prochain loyer mensuel, de 200 € chacun, à titre de dédommagement pour le préjudice subi lors du retrait abusif des compteurs par la société BUTAGAZ en décembre 2023.

Le vote recueille : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

8/ TARIFICATION PERISCOLAIRE 2024 - 2025

Chaque année la commune se doit d'évaluer la juste adéquation entre ses tarifs concernant l'accueil au périscolaire et les coûts supportés. Le taux d'inflation de 5,8 % en 2023 est estimé à 2,6 % en 2024. Les Francas confirment une augmentation des coûts alimentaires du Château d'Uzel de + 11 %.

La Commission Ecole et Périscolaire s'est réunie le 5 mars 2024 avec pour ordre du jour l'actualisation des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2024 – 2025.

La commission retient pour principe d'appliquer chaque année une évolution minimale des tarifs afin de compenser au moins partiellement l'impact de l'inflation, plutôt que de devoir appliquer une trop forte augmentation d'un coup en laissant stagner les tarifs durant plusieurs années.

Un travail de fond ayant été fait l'an dernier pour rééquilibrer l'ensemble des quotients familiaux au profit des tranches de revenu les plus faibles, la commission propose au conseil municipal **une évolution linéaire des tarifs périscolaires 2024 – 2025 de 2%.**

A titre d'exemple, pour un enfant confié au périscolaire la journée complète durant un mois le surcoût sera selon le quotient familial de 2,98 € (Q = 800) à 4,72 € / mois (Q > 2000).

DELIBERATION n°7

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, valide la proposition de la Commission Ecole et Périscolaire d'appliquer pour l'année scolaire 2024 – 2025 une évolution linéaire des tarifs périscolaires 2024 – 2025 de 2%.

Les nouvelles grilles de tarifs seront transmises aux FRANCAS dans les meilleurs délais.

Le vote recueille : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

9/ MANDAT AU MAIRE POUR FORMALITES PARCELLE AC 91

DELIBERATION n°8

Lors de sa séance du 16 février 2024, le Conseil Municipal a souhaité exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle AC 91, propriété de Monsieur Bernard ANDREOLI, au prix de 15 000 euros
Le conseil municipal donne mandat au Maire pour effectuer toutes formalités et procéder à toutes signatures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le vote recueille : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

10/ MANDAT AU MAIRE POUR APPEL D'OFFRE DE LA REFECTION DU CLOCHER

DELIBERATION n°9

Lors de sa séance du 16 février 2024, le Conseil Municipal a validé les investissements 2024, dont la réfection du clocher de l'église pour un montant estimé de 150 000€ HT.
Conformément au décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022, la valeur estimée des travaux dépassant 100 000 € HT, il y a lieu de procéder à un appel d'offre dans le cadre d'une procédure adaptée.
Le conseil municipal donne mandat au Maire pour effectuer toutes formalités et procéder à toutes signatures nécessaires au lancement de l'appel d'offre correspondant à ces travaux.

Le vote recueille : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

11/ CEREMONIE DU 8 MAI 2024

La cérémonie du 8 mai se déroulera à Vauchamps et revêtira un caractère exceptionnel cette année. En effet, un détachement de 100 élèves sous-officiers d'active de l'ENSOA et leur encadrement effectueront le déplacement pour honorer la mémoire d'un poilu mort pour la France en 1918, le sergent MULLER, dont la famille vit encore au village.

Une telle présence engendre la participation inhabituelle de nombreux autres acteurs : militaires du 13^e RG ; JSP et Pompiers volontaires en nombre ; Porte-Drapeaux de plusieurs associations du Département ; Association pour la mémoire des poilus de 1914 1918 présents en uniformes de l'époque, ainsi que des autorités civiles et militaires : Commandement de la Gendarmerie ; Commandement du SDIS ; Officiers supérieurs de l'Armée en poste dans la Région ; Présidente du Département ; Préfet ; élus locaux ; élus nationaux. L'événement attirera aussi un public nombreux.

Cette cérémonie sera articulée en trois temps à compter de 16 h :

- 1/ Cérémonie du 8 mai proprement dite, avec remises de décorations
- 2/ Inauguration de la place Sergent MULLER (proposition du Souvenir Français)
- 3/ Défilé de troupes à pied et véhicules.

Des animations seront proposées avant et après les temps officiels, et un vin d'honneur sera offert à l'ensemble des participants présents (estimation 300 à 400 personnes) à l'issue.

Le soir, un repas debout est prévu pour les élèves de l'ENSOA et les officiels/élus présents (estimation 150 personnes).

12/ SEMINAIRE ZAER A BOUCLANS AVEC LE CM LE 21 MARS 20 h

Ce séminaire a pour but d'éclairer les élus qui devront à terme définir et adopter, si la commune le souhaite, un zonage par nature d'énergie renouvelable :

- 1/ Photovoltaïque en toiture ou au sol
- 2/ Biomasse (bois-énergie)
- 3/ Eolien

4/ Méthanisation

5/ Géothermie

Si elles sont déterminées, ces zones faciliteront le développement ultérieur de ces énergies (aides éventuelles, simplification administrative). Dans le cas contraire, les développements resteront possibles. La démarche portée par la CCPHD pour accompagner les communes vise à réfléchir à une cohérence territoriale, mais les communes restent souveraines en la matière.

Compte tenu de l'enjeu, et des travaux à engager pour répondre à cette obligation, la présence des élus en nombre est essentielle !

13/ ETAT D'AVANCEMENT DES FINITIONS DU PERISCOLAIRE

L'année de parfait achèvement se termine fin mars. Les anomalies résiduelles ont été pointées avec la maîtrise d'œuvre :

Problèmes de réglage de porte dans la grande salle d'activités et dans la salle de restauration

Remplacement de l'escalapelle

Fuite d'un robinet dans les sanitaires

Descente de chéneaux non emboîtée correctement sous le préau (fuite)

Dégradation du bois sous l'habillage des pignons

Chaufferie :

Perte de pression du ballon tampon de l'école, écarts de températures anormaux dans les ballons tampon du périscolaire, pellets brûlés partiellement, conduits d'évacuation de fumée non calfeutrés.

La maîtrise d'œuvre a confirmé que les retenues de garantie (5%) ne seront pas restituées tant que les problèmes n'auront pas été résolus.

Ce constat a été adressé par courrier avant la fin de période de la garantie de parfait achèvement des travaux.

14/ LOTISSEMENT TRAVAUX DE FINITION

L'entreprise SAULNIER a été sollicitée pour actualiser son devis concernant les travaux de finition du lotissement des Hauts d'Ambre (essentiellement voirie et éclairage public).

Pour ces travaux, le devis initial remontant à 2020 s'établissait à environ 95 000 € HT.

Le devis actualisé s'établit à 189 000 € HT.

Le contexte d'inflation/pénurie n'explique en rien une telle hausse. Le devis fait apparaître des quantités très différentes du devis initial, des lignes ne figurant pas dans le marché initial, etc ...

Notre maître d'œuvre propose d'analyser dans le détail les prix unitaires et les quantités, de faire un comparatif avec le devis initial et de demander des explications à l'entreprise.

Parallèlement, contact est pris avec le service juridique pour connaître les possibilités éventuelles de sortie du marché.

En cas de nécessité de relancer un appel d'offres, un arrêté devra fixer le nouveau délai de finition, actuellement prévu à l'automne 2024.

15/ PORTAGE EPF CHAMP RENIER

Le portage par l'EPF des terrains situés à l'entrée du chemin de la déchèterie prend fin en avril 2024.

La communauté de communes ayant la compétence zones d'activités, elle est tenue de racheter ces terrains (2,8 ha) au prix défini à l'origine, soit 28 531,45€

Aujourd'hui ces terrains sont classés en zone agricole, et ce prix est manifestement très au dessus du marché. Les agriculteurs de Bouclans éventuellement intéressés ne souhaitent pas acquérir ces terrains à ce prix, mais craignent une offre extérieure d'un acquéreur qui ne se préoccuperait pas des conditions du marché.

Les instances agricoles sont mobilisées sur le dossier pour envisager avec la CCPHD de quelle façon résoudre cette difficulté.

16/ INFORMATIONS DIVERSES

Composteur collectif

PREVAL souhaite procéder à l'inauguration du composteur collectif avant sa mise en service. Ce sera le cas dans les semaines qui viennent.

Validation matériel équipement spéléo 800 €

La source du Gour a retrouvé sa limpidité, et le retour des certaines espèces de poissons confirme le bon état de l'eau et du milieu. Le club de spéléo qui a été partenaire dans la restauration de la source du Gour souhaite en faire une véritable site école, et pour cela propose de réaménager l'accès au conduit, avec une main courante en inox.

Le coût estimé des matériaux nécessaires est inférieur à 800 euros. La commune prendra en charge ces achats.

Point sur le dernier Conseil communautaire

Actualités PLUI : Consultation des PPA achevée le 27 sept 2023 : 8 avis favorables, 9 avis favorables avec réserves (dont Chambre d'agriculture et CDPNAF), 1 défavorable (DRAC), 1 accord tacite.

L'approbation est programmée le 18 mars 2024.

Dates des prochains conseils municipaux

11 avril 2024 ; 17 mai 2024 ; 14 juin 2024 ; 05 ou 12 juillet 2024 ; 06 septembre 2024 ; 04 octobre 2024 ; 08 novembre 2024 ; 13 décembre 2024

Gestion des déchets :

- Vigilance sur les nouvelles consignes de tri en déchèterie (ajout de plusieurs filières)
- Accès à la déchèterie de Bouclans par lecture de la plaque minéralogique à compter du 01/05/2024 > enregistrement des véhicules par internet via le lien ECOCITO avec une clef d'activation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20

Mme la secrétaire de séance :
Virginie DUEDE-FERNANDEZ

Le maire :
Martial HIRTZEL